



***Reproduction du texte de la courte présentation
"En souvenir des heures tragiques"***

***Projetée dans l'Hémicycle du Sénat
à l'occasion de la séance d'hommage aux résistants de la Grande
Guerre, le 5 octobre 2016***

« Croquis d'Audience »

Le sénateur Alexandre Braun et les tribunaux de guerre allemands

ALEXANDRE BRAUN « Pages intimes : 1914 – 1918 » (CROQUIS D'AUDIENCE)

*Sur les mêmes gradins, sur les bancs que l' Absence
Et le Deuil depuis lors ont voués au silence,
J'ai vu des casques luire à la pointe d'acier,
Puis... des faces surgir au galbe émacié.
C'étaient des accusés qu'on amenait par bande
Comparâître devant la justice allemande.
C'étaient des prisonniers, des « bourgeois », des « civils »,
Du devoir accompli victimes volontaires ;
Leurs yeux profondément creusés sous les sourcils,
Graves, dévisageaient les juges militaires,*

Dans l'hémicycle du Sénat, deux plaques en cuivre situées de part et d'autre de la tribune rappellent qu'un tribunal militaire allemand y siégea pendant la Première Guerre mondiale. Les citoyens soupçonnés de résistance y furent jugés. Certains d'entre eux furent condamnés à la peine de mort et exécutés : les plaques font mémoire de leur nom.



Aujourd'hui, nous voulons vous faire découvrir la page d'histoire qui se cache derrière ces plaques en cuivre à travers le regard d'un témoin privilégié. *Alexandre Braun* était sénateur pendant la guerre, mais aussi l'un des avocats qui assurèrent la défense des accusés. Son recueil de poèmes intitulé « Pages Intimes » relate ce qu'il a vécu.



Né à Nivelles en 1847, le sénateur Alexandre Braun est l'un des enfants du pédagogue allemand Thomas Braun. Assez étrangement, ses racines allemandes lui seront utiles au sein du tribunal de guerre. Lorsqu'il devient sénateur en 1900, Braun a 53 ans et est un avocat respecté qui a une carrière de 30 ans derrière lui.

Le 4 août 1914, l'Allemagne envahit la Belgique. Le Parlement est dissous. Le gouvernement trouve refuge à Sainte-Adresse en France. Il est demandé à Braun et aux autres parlementaires d'aider à maintenir le calme dans leur arrondissement électoral. La capitale tombe ensuite aux mains des Allemands. Les militaires intimident la population par leurs actions répressives. Les Allemands réquisitionnent des bâtiments importants, dont le Palais de la Nation.

ALEXANDRE BRAUN - "Pages Intimes : 1914-1918" (CROQUIS D'AUDIENCE)

*Silence ! Les voici tour à tour à la table
Où siège en grand gala le Conseil redoutable.
– Dites vos noms ? prénoms ? votre religion ?
Catholique sans doute ? Et Flamand ou Wallon ?
– Belge, répond la voix, que le sang-froid maîtrise,
Empreinte d'un mépris égal à la Traîtrise.
– Je vais vous résumer les charges; écoutez !
Dit le juge en sa langue. – En vain l'oreille écoute*

(...)

*Trahison, Spionnage, et quelque mot semblable,
Sont dans ce baragouin les seuls qu' il ait compris.*

*Il comptait exposer que s'il en est coupable,
Il l'a fait par devoir, par amour, et pour rien,
Que si c'était à faire, il le referait bien,
Qu' il l'a fait pour aider, par-delà les frontières,
Ceux qui tombent pour nous, nos enfants et nos frères*

(...)

VICTOR BONNEVIE

“Dès les premiers jours de l'occupation, de nombreux Belges étaient arrêtés et condamnés. Moi, Victor Bonnevie, avocat au Barreau de Bruxelles, je constituai alors le Comité de défense gratuite pour la défense des Belges devant les tribunaux de guerre allemands, avec MM. Sadi Kirschen, Thomas Braun et Alfred Dorff, qui m'avaient offert leur concours.

Je fis appel à tous les avocats du Barreau de Bruxelles qui m'étaient renseignés comme pouvant plaider en allemand. Cet appel eut peu de succès.”



BENJAMIN COLUPRIE

14 DÉCEMBRE 1910

RUE JEAN STAS, BRUXELLES

Si vous assistez des accusés belges comparissant devant un tribunal militaire allemand, faites-vous votre devoir patriotique? Ou soutenez-vous par votre présence le système juridique de l'ennemi? Alexandre Braun n'hésite pas et rejoint, à 67 ans, son fils Thomas au sein du Comité.



Thomas Braun

VICTOR BONNEVIE

« Ils ont plaidé, peut-on dire, dans toutes les affaires, sauf dans celles où les avocats belges n'étaient pas admis, ce qui fut tout à fait exceptionnel à Bruxelles. Ils ont défendu plus de six mille accusés. Les résultats obtenus ont été importants; souvent la peine de mort demandée n'a pas été prononcée et les peines d'emprisonnement de longue durée ont été réduites; nous avons eu assez bien d'acquittements. »

ALEXANDRE BRAUN - "Pages Intimes : 1914-1918" (CROQUIS D'AUDIENCE)

(...)

*On n'a vu jusqu'ici ni dossier ni client,
– Si l'on peut sous ce nom parler du patient; –
À peine entrevit-on quelqu'un des siens, la veille.
Il faut plaider pourtant. A-t-on assez souffert
Des affronts, du Secret? Il faut croiser le fer.
Où le toucher, le juge? Au cœur? À la figure?
Où trouver sûrement le défaut de l'armure?
« Sans pitié pour tous ceux que ses coups vont broyer,
» N'a-t-il pas des enfants, là-bas, à son foyer,
» Auxquels il n'oserait raconter cette histoire?
» Et puis, si par hasard la chance avait tourné,
» Si c'était nous, le juge, et lui, le condamné,
» N'aurait-il pas cherché, lui, dans sa soif de gloire,
» À sauver son pays et n'aurait-il pas fait
» Le geste valeureux qu'il appelle un forfait?*

Les accusés sont de toutes conditions et de toutes origines. Alexandre Braun assure la défense d'ecclésiastiques, dont Jozef Cardijn, le futur cardinal, qui est arrêté car il s'insurge contre le système allemand du travail forcé.

Durant le procès d'Edith Cavell et de Philippe Baucq, Braun assure la défense de dames de l'aristocratie accusées d'avoir logé des soldats alliés et de les avoir aidés à s'échapper.

Braun défend également des citoyens arrêtés pour avoir imprimé et diffusé l'édition clandestine de *La Libre Belgique*. Ce journal continuera à paraître, y compris durant les procès intentés contre *La Libre* elle-même. La police allemande s'en trouve profondément frustrée, elle qui espère en vain, lors de chaque procès, avoir démantelé l'ensemble du réseau.

Au procès Schmitz, Alexandre Braun prend la défense de Georges Isidore Uytebrouck. Les prévenus étaient accusés d'espionnage ; c'étaient de petits employés ou des ouvriers des chemins de fer qui, pour quatre ou cinq francs par jour, surveillaient les trains de passage et faisaient périodiquement rapport de leurs constatations. Pour l'ingénieur des chemins de fer Uytebrouck, l'aide de Braun s'avère inutile. Mais elle ne l'est pas pour sa sœur Louise.



PAUL DE FAVEREAU, PRÉSIDENT DU SÉNAT

“Pour terminer, messieurs, nous avons reçu une touchante demande introduite par notre honorable Collègue M. Alexandre Braun, au nom des huit avocats qui ont défendu devant la Cour martiale allemande les héros civils belges. En souvenir des heures tragiques qu'ils ont vécues dans notre salle des séances, ils vous demandent de vouloir bien leur laisser un souvenir. Ce souvenir consisterait dans l'octroi à chacun d'eux d'un meuble, en l'occurrence, un fauteuil sénatorial.”

Après la guerre, Alexandre Braun reste encore actif comme sénateur pendant dix ans. Six ans après ses adieux à l'hémicycle, il meurt à l'âge de 88 ans.

ALEXANDRE BRAUN - "Pages Intimes : 1914-1918" (CROQUIS D'AUDIENCE)

» À ces accents nouveaux, un éclair illumine
Les fronts endoloris, les faces où la mort
A projeté son ombre ; – et, sous ce réconfort,
C'est maintenant l'orgueil, la fierté qui domine.
Alors, questionnés pour la dernière fois,
S'ils ont tout déclaré, s'ils confessent leurs crimes,
Se levant, solennels, ces civils, ces bourgeois,
Chacun trouve en son cœur des paroles sublimes.
Si vous êtes la Force, ose un Religieux
Vous n'êtes pas le Droit. – Je l'aurais fait quand même,
Dit une jeune femme, à l'œil noir, au teint blême,
Si mon frère et si moi ne l'avions fait à deux.
D'autres traits fendent l'air, de ce ton, de ce style.
– Pouvais-je violer pour vous le droit d'asile ?
– Quand on fait son devoir, on ne distingue pas
Entre les malheureux qu'on arrache au trépas. –
(...)

ALEXANDRE BRAUN "Pages Intimes : 1914-1918" (MARTYRS)

Seront-ils fusillés ? La grâce adviendra-t-elle ?
Chaque instant ajoutait à leur transe mortelle
Quand, extraits certain soir de leur cellule, enfin,
On les introduisit, au greffe, tous les vingt.
Leur sort énigmatique, encor plus que la crainte,
Sur leurs traits ravagés a creusé son empreinte,
La sentence est rendue, implacable, fatale :
Six d'entr'eux subiront la peine capitale.
Leurs proches sont déjà convoqués au parloir.
Qui dira leurs sanglots, leurs cris de désespoir,
Les transports éperdus des enfants et des mères,
Leurs lamentations et leurs vaines colères ?
Mais eux vont s'apaiser, les martyrs de demain,
Et se ressaisissant d'un effort surhumain :
« Ne pleurez pas sur nous ; l'heure n'est pas aux larmes
» La patrie en péril appelle à l'aide, aux armes !

Reproduction du texte de la courte présentation

« En souvenir des heures tragiques »

Présentation réalisée à l'occasion d'une séance d'hommage aux résistants de la Grande Guerre, le 5 octobre 2016, dans l'hémicycle du Sénat

Sources :

AGR

Archives de la famille Pierre Bonnevie

Archives de la Ville de Bruxelles

Archives de Monsieur Rainer Hiltermann

Archives du Sénat de Belgique

Barreau de Bruxelles

Belmemorial

Bibliothèque du Parlement fédéral belge

Cegesoma / DO 4 AGR

Collection Alain Dubois, Valenciennes

Collection Eddy Lepez, Roeselare

KADOC

KBR

Le secrétariat de la première présidence de la Cour de cassation - Palais de Justice de Bruxelles

Musée Royal de l'Armée

Ville de Courtrai - Banque d'images de Courtrai

Wikimedia Commons, Archives de la ville de Toulouse

Wikimedia Commons, Wellcome Trust Blog - UK

Un merci tout particulier à:

Pierre Bonnevie

Danny Delcambre

Harry Delsaut

Jean-Michel Depuis

Pierre Kirschen

Montage : Daniel Keymolen

Musique : « Allemande » - Wahneta Meixsell, www.youtube.com/audiolibrary

Voix : Thierry Heyvaert, Els Naeyaert et Thibaut Cardon de Lichtbuer

Script et production : Sénat de Belgique - Archivage & Historiographie

© Sénat de Belgique - Archivage & Historiographie, MMXVI